

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9371**

Intitulé

Manager des risques (MS)

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|---|--|
| Ecole internationale des sciences du traitement de l'information (EISTI Cergy Pontoise) | Directeur |

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le manager des risques est responsable de l'ensemble de la politique visant à protéger son organisme des risques et de leurs conséquences désastreuses. Cette politique comporte plusieurs volets, concernant la prévention, la réduction de la vulnérabilité, le développement de la réactivité et de la résilience de l'organisme, la continuité d'activité, le développement de la culture du risque et la couverture financière contre les risques. Plus spécifiquement, ce professionnel expert développe son action dans le cadre des missions suivantes :

1) Prévenir les risques :

- identifier, cartographier les risques de toutes natures pesant sur les entreprises et sur les organismes
- définir et mettre en œuvre des politiques de réduction de la vulnérabilité, de l'entreprise, du territoire et de la Collectivité territoriale
- préparer les plans de sauvegarde, de secours, de mise en sécurité

2) Développer la réactivité de l'organisme :

- surveiller, veiller et alerter lors de l'apparition de risques
- développer la culture du risque auprès des personnels de l'entreprise, des populations,
- gérer la crise, communiquer en cas de crise

3) Renforcer la résilience de l'organisme ou du territoire :

- assurer la continuité d'activité de l'entreprise, du service rendu par l'organisme
- se couvrir contre les risques par des dispositifs assuranciels
- assurer le retour à un fonctionnement normal après survenue de la crise

Le titulaire de la certification est capable de : - chiffrer et hiérarchiser les risques en fonction de leur fréquence et de la gravité de leur impact

- d'arrêter des politiques, des missions, des solutions techniques et organisationnelles ad hoc, correspondant à l'exposition de l'organisme aux risques (tels que détaillés dans la cartographie des risques), visant à réduire la vulnérabilité du territoire, et couvrant l'ensemble des champs de responsabilités de l'organisme en matière de risque
- prévoir dans les moindres détails les actions à réaliser en cas de crise, et entre autre les opérations de sauvegarde à mettre en œuvre pour limiter les dégâts humains, matériels, politiques ou de réputation qui pourraient survenir
- définir des indices précurseurs des risques, sélectionner des systèmes matériels de surveillance et des personnels d'astreintes
- constituer des Conseils locaux d'information et de communication (CLIC) et choisir les thèmes répondant aux préoccupations des riverains, préparer les réponses à ces préoccupations, animer des débats
- commander l'action des divers responsables selon les plans de sauvegarde prévus, coordination de cette action avec celle des autres structures (Services de secours, services de l'Etat, ...)
- définir les thèmes de communication permettant de renforcer la confiance, et l'information permettant de transmettre les consignes à tenir
- décider de l'engagement des solutions de secours
- choisir le meilleur dispositif de couverture financière face à des risques et des dépenses supplémentaires liées aux risques

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le manager des risques exerce ses fonctions au sein des collectivités territoriales, services déconcentrés de l'Etat ou administrations centrales, des grandes entreprises, grands industriels technologiques ayant rapport avec le risque et la sécurité, sociétés d'assurance et de courtage, cabinets de conseils spécialisés en sécurité, continuité des activités, gestion des risques, développement durable ou défense de l'environnement...

Les emplois occupés peuvent être : - directeur de la Sécurité,

- directeur de la Prévention des risques
- directeur de l'Hygiène et la Sécurité
- directeur de la Gestion des risques et du Développement durable
- directeur de la Sécurité et de la prévention de la Délinquance
- directeur de la Police Municipale
- directeur de la Couverture des Risques et des assurances

- préventeur
- conseil en matière de gestion de risques (Cabinets de Conseils, Société de Courtage, Assureurs, Collectivités territoriales)
- cindynicien
- responsable de la sécurité du système d'information (RSSI)

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- La certification comporte cinq composantes majeures :
1. Etude de cas renvoyant à une situation à risque type et visant la proposition d'un plan d'action concret à destination d'élus locaux.
 2. Exercice de simulation renvoyant à une situation à risque type
 3. Exercice de groupe renvoyant à un organisme type et visant proposer un plan de continuité d'activité, une couverture financière des risques, un plan d'actions destiné à former les populations à la suite d'exercice de crise.
 4. Mise en situation professionnelle renvoyant un stage d'une durée minimale de huit au sein d'une entreprise, une collectivité territoriale ou une organisation non gouvernementale
 5. Production et soutenance d'un mémoire centré sur une problématique encore imparfaitement maîtrisée par les professionnels en France.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | 3 personnes au minimum : - Le Directeur Pédagogique - 2 professionnels |
| En contrat d'apprentissage | X | idem |
| Après un parcours de formation continue | X | Idem |
| En contrat de professionnalisation | X | Idem |
| Par candidature individuelle | X | Idem |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2009 | X | Idem |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 13 novembre 2009 publié au Journal Officiel du 21 novembre 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé Manager des risques (Risk manager) avec effet au 21 novembre 2009 , jusqu'au 21 novembre 2014.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 9 janvier 2015 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau I, sous l'intitulé "Manager des risques (MS)" avec effet au 21 novembre 2014, jusqu'au 30 janvier 2017.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.eisti.fr>

Lieu(x) de certification :

EISTI Avenue du Parc

95011 CERGY CEDEX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :